



AVEC LES AGENTS DES BIBLIOTHÈQUES ET LEURS SYNDICATS :

NON À L'IMPASSE CULTURELLE !

La loi du 5 août 2021 étend l'obligation de présentation du passe sanitaire aux usagers des bibliothèques à l'exception des Bibliothèques Universitaires, de la BPI, de la BNF, des bibliothèques spécialisées (...)

Les agents exerçant dans les équipements concernés par le contrôle du passe sanitaire doivent par ailleurs présenter leur propre passe sanitaire à leur hiérarchie, à partir du Lundi 30 août.

La CGT considère que toutes les questions de santé doivent passer par la médecine professionnelle !

Depuis le début de la crise sanitaire, les professionnel.les des bibliothèques ont prouvé leur sens des responsabilités. L'adoption de mesures successives telles que : port du masque, gestes barrières, quarantaine des documents, jauges adaptées à la surface de l'équipement, comptoirs de prêts, etc. ont permis d'éviter les contaminations et de maintenir le service public.

Le contrôle du passe sanitaire n'apporte rien en termes de santé publique et s'oppose fondamentalement aux valeurs et aux missions d'accès à la culture pour tous, sans discrimination aucune. Pour l'ensemble de la profession, cette situation constitue un précédent : c'est en effet tout à fait historique que l'on demande aux bibliothécaires de refuser l'entrée des équipements à une partie de la population.

D'autre part, depuis maintenant plus de 18 mois le personnel des bibliothèques est soumis à des contraintes, des mesures contradictoires, des consignes « sanitaires » changeantes, des ordres et contre-ordres, et maintenant il s'agirait de faire la police en direction des usagers ! ? TROP c'est TROP !!!

De nombreuses collectivités ont décidé d'imposer à leurs agents d'effectuer eux-mêmes le contrôle des usagers – parfois avec leur téléphone portable personnel – dans le mépris le plus total de leur cadre d'emploi, qui ne prévoit pas de missions de contrôle et surveillance de la population. Les agents des bibliothèques et médiathèques se retrouvent ainsi dans l'obligation de renvoyer des usagers et de procéder à une activité de contrôle des citoyen.nes.

Côté jardin, Macron prétend faire de la lecture publique une « Grande Cause Nationale ». Côté cour, avec le passe, des années de travail de proximité déjà mises à mal par la pandémie, risquent d'être anéanties. Des agents se voient menacés d'être sanction.né.es. et /ou suspendu.e.s, avec retrait sur salaire en cas de refus d'application d'une mesure discriminatoire.

../..

Les associations professionnelles telles que l'ABF (Association des Bibliothécaires de France) ont dénoncé dès le début les conséquences de la mise en place du passe sanitaire dans la lecture publique. Le Ministre de la Culture, interpellé par les professionnels et les collectivités reste parfaitement sourd.

Une fois de plus, ce sont les quartiers les plus défavorisés qui subissent de plein fouet les conséquences de cette mesure. Une fois de plus, les collectivités reportent sans état d'âme la responsabilité de décisions incohérentes et clivantes prises par le gouvernement sur les agent.e.s du service public.

Le passe sanitaire n'est pas une mesure de santé publique mais un moyen de contrôle et de division de la société à un niveau jamais égalé. C'est une nouvelle attaque contre les libertés fondamentales et le droit du travail.



La Fédération CGT des services publics demande l'abrogation de la loi du 5 août 2021, qui ne vise qu'à dédouaner le gouvernement de sa totale responsabilité dans la gestion catastrophique de la pandémie.

La Fédération réaffirme, avec ses syndicats, l'exigence de la convocation en urgence des CHSCT afin que les représentants du personnel puissent réaffirmer les principes de prévention, et définir les mesures appropriées pour que les agents puissent exercer leurs missions le plus sereinement possible et dans le strict cadre de leurs missions. Elle affirme son soutien aux revendications des bibliothécaires d'ores et déjà mobilisés et appelle à l'élargissement de la lutte pour obtenir satisfaction sur l'ensemble des revendications :

- Non au passe sanitaire (pour les usager.e.s et les agent.e.s) qui exclut et sanctionne,**
- Des mesures de protection pour tous les agent.e.s face aux agressions et aux risques psychosociaux,**
- Retour de la jauge proportionnelle à la surface des équipements,**
- Respect du statut et des missions,**
- Pas de sanctions concernant le passe sanitaire (pour les contrôlé.e.s et les contrôleur.se s) !**

JE ME SYNDIQUE !



Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel : @

Collectivité (nom et département) :



Fédération CGT des Services publics

Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 88 20 - Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.spterritoriaux.cgt.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

